

ATTIJARI VALEURS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêté au 31 Décembre 2016.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Décembre 2016, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société « ATTIJARI VALEURS SICAV » emploie 40,46 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2/ La société «ATTIJARI VALEURS SICAV» emploie 10,94 % de son actif en titres émis par la société « SPDIT SICAF », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

3/ La société «ATTIJARI VALEURS SICAV» emploie 12,61 % de son actif en titres émis par la société « UADH », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des points cités ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Décembre 2016.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes :

- Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 4-3 « **Évènements postérieurs à la clôture (point 1)** », le Conseil d'Administration de la société, réuni le 20 Décembre 2016, et ayant constaté que le capital a demeuré pendant quatre vingt dix jours inférieur au capital minimum requis soit un million de Dinars, a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire le 23 Janvier 2017 pour la dissolution anticipée et la liquidation de la société et ce conformément aux dispositions de l'article 3 du Code des Organismes de Placement Collectif. Cette Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas été tenue pour défaut de quorum. Une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour le 27 Février 2017.

- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-3 « **Évènements postérieurs à la clôture (point 2)** » dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 463 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 14 Février 2017

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 31/12/2016
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	651 817	2 188 909
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		508 018	1 821 057
b - Obligations et Valeurs assimilées		143 800	367 852
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		442 993	913 958
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-4	442 993	913 958
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	-	499
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 094 810	3 103 366
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-8	4 740	13 220
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-9	243 970	255 405
TOTAL PASSIF		248 710	268 625
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-6	833 242	2 797 476
CP 2 - Sommes distribuables	3-7	12 858	37 265
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	19
b - Sommes distribuables de l'exercice		12 855	37 246
ACTIF NET		846 100	2 834 741
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 094 810	3 103 366

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	1 793	73 720	4 981	78 272
a - Dividendes		-	55 613	-	58 908
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 793	18 107	4 981	19 364
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	1 778	22 320	3 617	17 677
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 571	96 040	8 598	95 949
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-10	-3 527	-37 014	-12 003	-50 226
REVENU NET DES PLACEMENTS		44	59 025	-3 406	45 723
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-11	-2 868	-12 849	-2 042	-8 471
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 823	46 177	-5 448	37 252
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1 224	-33 321	-	-6
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-4 047	12 855	-5 448	37 246
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		1 224	33 321	-	6
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-8 778	-264 486	-63 639	-220 737
* +/- values réalisées sur cession des titres		47 243	66 098	-18 162	25 693
* Frais de négociation de titres		-421	-8 334	-964	-3 235
RESULTAT NET DE LA PERIODE		35 221	-160 545	-88 213	-161 027

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016	Période du 01/10/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a - Résultat d'exploitation	-2 823	46 177	-5 448	37 252
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-8 778	-264 486	-63 639	-220 737
c - +/- values réalisées sur cession de titres	47 243	66 098	-18 162	25 693
d - Frais de négociation de titres	-421	-8 334	-964	-3 235
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-37 256	-	-49 722
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	-	13 508	-	2 224
* Capital	-	13 757	-	1 500
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-448	-	694
* Régularisations des sommes distrib.	-	199	-	30
* Droits d'entrée	-	-	-	-
b - Rachats	-64 120	-1 804 348	-	-
* Capital	-69 876	-1 925 326	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	6 980	154 504	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-1 224	-33 526	-	-
* Droits de sortie	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-28 899	-1 988 641	-88 213	-208 526
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	874 999	2 834 741	2 922 953	3 043 267
b - En fin de période	846 100	846 100	2 834 741	2 834 741
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	7 017	20 538	20 538	20 523
b - En fin de période	6 504	6 504	20 538	20 538
VALEUR LIQUIDATIVE	130,089	130,089	138,024	138,024
DIVIDENDE DISTRIBUE	-	1,814	-	2,421
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	4,32%	-4,43%	-3,02%	-5,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31/12/2016

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur du marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2016.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 651 817 DT contre 2 188 909 DT au 31/12/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Coût d'acquisition	650 770	1 913 579
- Actions et droits rattachés	469 588	1 429 165
- Titres OPCVM	41 182	131 036
- Obligations et valeurs assimilées	140 000	353 378
Plus ou moins values potentielles	-2 752	261 734
- Actions et droits rattachés	-3 073	260 657
- Obligations et valeurs assimilées	-	878
- Titres OPCVM	321	199
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	3 799	13 596
Total	651 817	2 188 909

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1 793 DT pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016 contre un montant de 4 981 DT pour la même période en 2015, et se détaillent ainsi :

Libellé	4 ^{ème} Trimestre 2016	31/12/2016	4 ^{ème} Trimestre 2015	31/12/2015
- Revenus des actions	-	50 786	-	54 995
- Revenus des Titres OPCVM	-	4 827	-	3 913
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	1 793	18 107	4981	19 364
Total	1 793	73 720	4 981	78 272

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2016 au 31/12/2016, à 1 788 DT contre 3 617 DT pour la période du 01/10/2015 au 31/12/2015, et représente le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	4 ^{ème} Trimestre 2016	31/12/2016	4 ^{ème} Trimestre 2015	31/12/2015
- Intérêts/ compte courant	1 778	10 662	3617	10 652
- Intérêts/ Dépôt à terme	-	11 658	-	-
- Intérêts/ Billets de trésorerie	-	-	-	7 025
Total	1 778	22 320	3 617	17 677

3-4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 442 993 DT contre 913 958 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Avoir en banque	441 835	956 191
- Sommes à l'encaissement	14	-396
- Sommes à régler	-623	-45 439
- intérêts sur compte courant	1 767	3 602
Total	442 993	913 958

3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste au 31/12/2016 est nul contre un solde de 499 Dinars au 31/12/2015, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Retenue à la source sur BTA	-	499
Total	-	499

3-6 Note sur le capital

- Capital au 30/09/2016

- Montant	858 093
- Nombre de titres	7 017
- Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

- Montant	-62 896
- Nombre de titres	513
- Nombre d'actionnaires sortants	2

Autres effets s/capital

- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-8 778
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	47 243
- Frais de négociation de titres	-421

- Capital au 31/12/2016

- Montant	833 242
- Nombre de titres	6 504
- Nombre d'actionnaires	43

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Sommes distribuables de l'exercice	12 855	37 246
Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	19
Total	12 858	37 265

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régl. Souscriptions	Régl. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice	46 177	18	-33 340	12 855
Sommes distribuables des exercices antérieurs	9	-	-6	3
Total	46 186	18	-33 346	12 858

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 4 740 DT contre un solde de 13 220 DT au 31/12/2015, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
-Gestionnaire	2475	8 431
-Dépositaire	2 265	4 789
Total	4 740	13 220

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 243 970 DT contre un solde 255 405 DT au 31/12/2015 détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	4 412	3 542
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 069	8 881

- Dividende à payer exercice 2008	4 979	5 746
- Dividende à payer exercice 2009	12 832	13 696
- Dividende à payer exercice 2010	8 842	10 283
- Dividende à payer exercice 2011	7 171	8 334
- Dividende à payer exercice 2012	6 635	7 772
- Dividende à payer exercice 2013	7 720	8 965
- Dividende à payer exercice 2014	7 701	9 360
- Dividende à payer exercice 2015	5 770	-
- CMF à payer	72	237
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	26 361	35 016
- TCL à régulariser	12 423	12 423
- Etat à payer	545	712
Total	243 970	255 405

3-10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/10/2016 au 31/12/2016 à 3 527 DT contre 12 003 DT pour la même période en 2015, et se détaille ainsi :

Libellé	4^{ème} Trimestre 2016	31/12/2016	4^{ème} Trimestre 2015	31/12/2015
- Rémunération du gestionnaire	2477	25 998	8 431	35 278
- Rémunération du dépositaire	1 050	11 016	3 572	14 948
Total	3 527	37 014	12 003	50 226

3-11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/10/2016 au 31/12/2016 à 2 868 DT contre 2 042 DT pour la même période en 2015, et se détaille ainsi:

Libellé	4^{ème} Trimestre 2016	31/12/2016	4^{ème} Trimestre 2015	31/12/2015
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	2 514	10 000	1 260	5 000
- Redevance CMF	210	2 203	715	2 990
- Services Bancaire et Autres charges	27	94	38	137
- TCL	117	552	29	344
Total	2 868	12 849	2 042	8 471

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31/12/2016 s'élève à 25 998 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2016 s'élève à 11 016 DT TTC.

4- 3 Evénements postérieur à la clôture :

1- le Conseil d'Administration de la société, réuni le 20 Décembre 2016, et ayant constaté que le capital a demeuré pendant quatre vingt dix jours inférieur au capital minimum requis soit un million de Dinars, a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire le 23 Janvier 2017 pour la dissolution anticipée et la liquidation de la société, et ce conformément aux dispositions de l'article 3 du Code Des Organismes De Placement Collectif. Cette Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas été tenue pour défaut de quorum.une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour le 27 Février 2017.

2- Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 3 463 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2016

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif	% K EMIS
ACTIONS & DROITS RATTACHES		469 588,164	466 514,986	42,612%	
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	59,500	0,005%	0,000%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	139,500	0,013%	0,001%
SFBT	3 409	21387,253	64706,229	5,910%	0,003%
DA 2/9 SIMPAR 2014	5	32,470	29,450	0,003%	0,001%
SOTRAPIL	5 480	49421,906	48174,680	4,400%	0,142%
DA 3/40 SOTUVER 2015	40	12,779	8,000	0,001%	0,000%
SPDIT SICAF	13 343	104613,623	119806,797	10,943%	0,048%
STAR	370	61971,000	44399,260	4,055%	0,016%
DA3/83TUNISIE LEASING2014	3	2,016	2,370	0,000%	0,000%
DA 2/4 3TUNISIE LEASING2015	8	6,432	7,120	0,001%	0,000%
TUNIS RE	6 080	49709,776	51047,680	4,663%	0,030%
UADH	28 000	182000,000	138040,000	12,609%	0,076%
DA 8/33 UBCI 2013	16	56,544	94,400	0,009%	0,000%
TITRES OPCVM		41 181,502	41 502,516	3,791%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	404	41 181,502	41 502,516	3,791%	0,039%
TITRES EMIS PAR L'ETAT		140 000,000	143 799,562	13,135%	
EMPRUNT NATIONAL CAT (C)	1 400	140 000,000	143 799,562	13,135%	NS
TOTAL PORTEFEUILLE TITRE		650 769,666	651 817,064	59,537%	